

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 131

Artikel: Que fait l'ambassadeur suisse au Brésil?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle anguille sous Roche ?

(suite des pages 2 et 3)

coût de la plupart des médicaments prescrits au cabinet du médecin. Ces dépenses n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années, à peu près au même rythme que l'ensemble des dépenses médicales, soit dans une mesure qui est hors de proportion avec la diminution du pouvoir d'achat du franc ou l'augmentation de la morbidité. Ainsi, depuis 1965, soit depuis la dernière révision de la LAMA, les caisses reconnues ont dépensé pour les médicaments, par assuré, les montants suivants (entre parenthèses, pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses médico-pharmaceutiques) :

1965	Fr. 28.70 (24,3 %)
1966	Fr. 34.80 (24,5 %)
1967	Fr. 40.30 (24,8 %)
1968	Fr. 45.20 (25,6 %)

Similairement, d'après une étude faite en France, le prix moyen pondéré par spécialité pharmaceutique a, au cours des dernières années, doublé en moyenne tous les huit ans.

L'arbitraire des prix

Les prix pratiqués par l'industrie du médicament ne dépendent que d'une manière lointaine du coût de la production, ne serait-ce que parce que, vraisemblablement, les maisons pharmaceutiques font une pondération entre remèdes très rentables et ceux qui le sont moins. Le prix dépend d'autre part d'impondérables comme d'une estimation du temps qui s'écoulera avant qu'un médicament ne soit remplacé par quelque remède concurrent.

Les lois de l'offre et de la demande ne jouent que partiellement — et tardivement — dans l'industrie pharmaceutique. L'une des raisons est à rechercher dans le caractère indirect de la consommation médicamenteuse (combien de médecins se préoccupent du prix des remèdes qu'ils prescrivent ?). Une autre raison qui fausse les mécanismes habituels des prix est que les grandes entreprises se livrent à une concurrence qui porte davantage sur le développement de nouveaux produits que sur les prix. Ces faits expliquent que dans un pays comme les Etats-Unis, qui ne connaît pas le prix imposé pour les remèdes, le prix d'un médicament donné peut varier du simple au quintuple (c'est le cas, par exemple, pour l'héparine, cf. « Medical Letter » du 18 avril 1969); ou l'importance des variations de prix d'un pays à l'autre. Ainsi, selon Harris (*Economics of American Medicine*, 1963, p. 92), le Serpasil est dix fois plus coûteux aux Etats-Unis qu'en France, et la prednisone quatre fois plus chère au Japon qu'en Angleterre, etc.

Black-out

S'agissant d'une industrie dont l'importance ne saurait être surestimée — ce qu'on devrait pouvoir exiger, c'est une transparence, dans le domaine scientifique aussi bien qu'économique, qui seule permettrait un certain contrôle démocratique, qui restera, par la force des choses, limité. Grande, trop grande est la marge de manœuvre des industriels bâlois.

Entreprise quasi familiale, aux mains d'un petit nombre d'actionnaires, notamment les héritiers de Fritz Hoffmann (cf. D.P., « Essai sur le capitalisme suisse », 1970, pp. 25-30), Roche, la plus prospère, est aussi la plus opaque.

Que fait l'ambassadeur suisse au Brésil ?

On torture au Brésil. Là presse a rapporté les faits. Chantal Roussi, citoyenne suisse, dix-neuf ans, étudiante à la faculté de philosophie de l'université fédérale de Bahia, est arrêtée en septembre 1969 pour détention de livres subversifs; la police a

découvert deux fusils de l'armée dans la maison où elle se trouvait; ces livres subversifs sont en vente libre dans les librairies... En avril elle a été condamnée à plusieurs années de réclusion par un tribunal militaire. Sa sœur, Marie-Thérèse, a été arrêtée pour délit d'opinion. Elle n'a pas encore été jugée. On affirme qu'elles n'ont pas été torturées.

Jean-Marc von der Weid, double national, vingt-trois ans, ancien président de l'Union nationale des étudiants, a été arrêté le 2 septembre 1969. Un mois plus tard seulement son père, industriel au Brésil, peut le voir. Il a été torturé; il a le côté gauche complètement paralysé et il est sourd d'une oreille. En décembre il est isolé pendant trois semaines dans une cellule de béton. Son jugement est imminent. La presse nous dit encore : le Conseil fédéral connaissait le sort de nos compatriotes mais ignorait la gravité de leur sort. Il a demandé à notre ambassadeur G. Bucher d'intervenir sans délai.

Ces informations appellent quelques questions. Nos compatriotes sont incarcérés depuis neuf mois. L'un d'entre eux est dans un état grave. Alors que fait notre ambassadeur ? Pourquoi attend-il que nos compatriotes soient à moitié infirmes pour intervenir ? Pourquoi n'informe-t-il pas le Conseil fédéral de la situation exacte au Brésil ? L'ambassadeur Bucher de passage en Suisse et répondant à une interview de la TV a dit simplement à propos de J.-M. von der Weid : « Il est double national, les autorités brésiliennes le considèrent comme un citoyen brésilien. Et d'ailleurs sa famille m'a demandé de ne pas intervenir. » Or le témoignage de la famille von der Weid contredit partiellement cette affirmation.

Certes le règlement diplomatique invite nos ambassadeurs à ne pas s'immiscer dans une procédure judiciaire normale. Mais cette règle n'est plus valable en pays dictatorial. Là ils doivent pouvoir secourir rapidement nos compatriotes en danger, sans attendre leur jugement, toujours hypothétique, et surtout avant que leur intégrité corporelle soit atteinte. On sait bien que dans les pays de dictature le vrai « jugement » intervient avant !

Notre ambassadeur devrait savoir que les représentants d'autres pays n'ont pas hésité à plusieurs reprises, et même de nuit, à forcer les portes de la police pour s'enquérir de compatriotes en danger. Il faut briser à tout prix le mur de silence que la dictature cherche à installer au sujet de ses méthodes de répression.

Dépôt : des pots cassés

M. Celio revient devant le Parlement avec un projet assoupli de dépôt à l'exportation.

Malgré les assouplissements, on est toujours à côté de l'essentiel.

Certes la lutte contre l'inflation apparaît, plus que jamais nécessaire. Le calme provisoire de l'indice des prix est en effet trompeur.

Mais la politique Celio se limite à une restriction de crédits, étendue à l'industrie des exportations qui y échappait lorsqu'on se contentait de resserrer le crédit bancaire.

Mais la restriction des crédits est inapte à elle seule à apporter le remède qui convient. Elle rend l'argent plus rare et plus cher, elle élimine quelques opérations spéculatives, marginales, et provoque, par là même, un certain assainissement du marché. C'est tout.

En revanche, elle rend plus difficile, au lieu de rendre plus facile, le financement des activités essentielles. Comment faire comprendre qu'il est heureux de stériliser de l'argent en période de pénurie de logements, en période de pauvreté pour les pouvoirs publics qui ne savent où et à qui s'adresser pour construire un collège ou une station d'épuration. On voit mal comment la gauche pourrait se contenter d'une politique aussi courte. Certes le Vorort est « contre », opposé au dépôt à l'exportation. Est-ce une raison suffisante d'être « pour » ? L'Union syndicale, n'en déplaise, qui demande on le sait que toutes les entreprises versent une somme équivalente à 3 % des salaires, va plus loin dans ses contre-propositions. Mais elle aussi reste à mi-

chemin, par peur d'effaroucher et parle de « geler » les sommes avant qu'elles soient affectées au financement des caisses de pensions.

Pourquoi ne pas aller jusqu'à un plan qui soit à la fois de lutte contre l'inflation et de satisfaction des besoins primordiaux de la population.

Les Damnés

Ce n'est ni une nécessité romanesque, ni une convention de spectacle, qui circonscrit les « Damnés » de Visconti dans l'intervalle de temps qui sépare l'incendie du Reichstag de la « nuit des longs couteaux ». Le cinéaste a compris qu'entre ces deux événements s'est joué le sort du régime hitlérien et qu'après le 30 juin 1934 le vrai visage du fascisme ne pouvait plus être dissimulé. C'est pourquoi là où le critique d'art ou l'amateur de cinéma réservera peut-être son jugement, l'historien peut dire toute son admiration pour une œuvre aussi justement située dans le temps, le ton et l'atmosphère.

Le film n'est pas une histoire. Il ne défend pas une thèse. Ce n'est peut-être pas une œuvre d'art. C'est tout cela et plus encore : un film historique. Pourtant les « Damnés » ne sont pas d'abord un film historique parce que les événements des années 1933-1934 constituent l'essentiel du récit et les hommes de cette époque les personnages du drame dans le genre des chroniques comme « Le jour le plus long ». On pourrait même au contraire reprocher à Visconti d'avoir quelquefois péché par allusion, en négligeant d'informer plus clairement — ou de raviver l'information — du public sur les premiers mois du régime nazi.

28 février 1933. Le Reichstag brûle. Suscité par les nazis l'événement est aussitôt exploité politiquement contre les communistes. Le parti national-socialiste paie ses dettes. Les grands intérêts privés, l'élite intellectuelle, sociale, militaire, qui ont tant fait pour aider Hitler à parvenir au pouvoir peuvent respirer : le spectre de la révolution rouge a cessé de hanter leurs nuits. Mais un autre spectre ne va pas tarder à tenir en éveil les apprentis sorciers : la grande soif de vengeance et de jouissance des masses petites bourgeois, des chômeurs, des marginaux, embriagadées dans la S.A. Après avoir mangé du communisme les centaines de milliers d'hommes de Roehm réclament maintenant, sous le nom de seconde révolution, de pouvoir casser du capitalisme. Les bas-fonds alliés à tous les laissés pour compte et aux millions de petites victimes de la grande dépression vont-ils faire du nazisme un mouvement vraiment révolutionnaire sur le plan social et plonger l'Allemagne dans le chaos économique sous prétexte de la sauver du bolchévisme ?

La nuit des longs couteaux apportera la réponse. Contre l'aspiration sourdement révolutionnaire de la S.A., la Reichswehr, les nouveaux dirigeants de l'Etat, les grands intérêts privés sauront faire taire leur rivalité. Longtemps la signification de cette nuit où Hitler se décida pour l'ordre social contre la révolution (ou du moins le désordre) est demeurée obscure ; n'a-t-on pas cru alors que l'Allemagne venait d'échapper à un coup d'Etat de la pègre ? N'a-t-on pas longtemps espéré que le triomphe de l'institution annonçait à terme l'assagissement du nazisme ? Que le national-socialisme s'épurant lui-même avec l'aide des anciens pouvoirs allait enfin devenir le régime respectable d'un pays bourgeois ? « Les Damnés » tirent de cette nuit une autre leçon, ou du moins ils indiquent ce que l'histoire aujourd'hui peut dire du massacre des dirigeants S.A. Ce n'est pas l'armée, ni les élites traditionnelles de l'Allemagne qui sortent vainqueurs de l'affrontement ; mais, à terme, la SS, élite pervertie et liée à un certain nombre de grands capitaines de l'industrie et de la banque. Plus clairement qu'aucune autre œuvre, fût-ce les pièces de Brecht, le film de Visconti tire la leçon du nazisme. Car cette famille d'industriels qui se décompose atrocement sous nos yeux, c'est l'ancienne bourgeoisie allemande tout entière qui après avoir sacrifié au nazisme son pouvoir politique pour assurer sa domination sociale est maintenant détruite par les hommes qu'elle avait cru pouvoir appeler à son service.

J.-C. F.